YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000

DELIBERATION N° 2000/06/774

OBJET: **FOURNITURE ET PLANTATION DE VEGETAUX, PRESTATIONS D'ESSOUCHEMENT ET D'ARRACHAGE, TAILLE ET ELAGAGE.**
Appel d'offres ouvert européen : autorisation accordée au Maire de signer le marché.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 253 bis, 273, 274, 296 à 298, 380, 384 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2000 approuvant le dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture et plantation de végétaux, arrachage et essouchement, taille et élagage, et autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP et à l'OPOCE le 3 avril 2000 et publié dans le bulletin du BOAMP n°59B du 13 avril 2000,

CONSIDERANT que seize plis ont été réceptionnés avant la date limite de réception des offres fixée au 25 mai 2000 à 16 heures,

CONSIDERANT qu'à l'issue des séances des 26 mai, 8 et 22 juin 2000, la commission d'appel d'offres a respectivement ouvert et enregistré les offres des treize sociétés jugées recevables, puis décidé à l'unanimité de retenir pour l'exécution de chacun des lots les sociétés suivantes :

- lot n°1 "fourniture et plantation d'arbres" — VOISIN MAINTENANCE S.A.
- lot n°2 "prestations d'abattage et d'essouchement" — SARL MOQUET et Fils
- lot n°3 "prestations de taille et d'élagage" — Société SE3V

SES Commissions finances et travaux consultées,

LE rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

REÇU LE
30 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

A l'unanimité,

PREND acte du choix opéré par la commission d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer lesdits marchés ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 823, nature 2312.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

MAIRIE D'YERRES ESSONNE

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
10 JUIL 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réc... ...s-Préfecture
le 10-7-2000 et de la publication
le 7-7-2000
Le Maire.